

Déclaration de politique générale 2008-2009

<u>Introduction.....</u>	<u>2</u>
<u>Plan de développement international.....</u>	<u>5</u>
<u>L'aménagement des zones stratégiques.....</u>	<u>5</u>
<u>Zone-levier Botanique</u>	<u>5</u>
<u>Zone-levier Tour et Taxis</u>	<u>6</u>
<u>ZIR Gare de l'Ouest</u>	<u>6</u>
<u>ZIR Josaphat</u>	<u>6</u>
<u>Zone-levier Delta.....</u>	<u>6</u>
<u>Le Quartier européen.....</u>	<u>7</u>
<u>Le Heysel.....</u>	<u>7</u>
<u>Quartier du Monts des Arts.....</u>	<u>7</u>
<u>Autres zones.....</u>	<u>8</u>
<u>De nouveaux outils opérationnels.....</u>	<u>8</u>
<u>L'Agence de développement territorial.....</u>	<u>8</u>
<u>La Cellule d'assistance à maîtrise d'ouvrage public.....</u>	<u>8</u>
<u>Le City Marketing.....</u>	<u>9</u>
<u>Le projet de city marketing.....</u>	<u>9</u>
<u>Le Brussels Day.....</u>	<u>9</u>
<u>Vers un nouveau PRD?.....</u>	<u>10</u>
<u>Contrat pour l'Économie et l'Emploi.....</u>	<u>10</u>
<u>Emploi.....</u>	<u>10</u>
<u>Économie.....</u>	<u>11</u>
<u>Commerce.....</u>	<u>12</u>
<u>Commerce extérieur.....</u>	<u>12</u>
<u>Port de Bruxelles.....</u>	<u>12</u>
<u>Recherche scientifique.....</u>	<u>13</u>
<u>Logement.....</u>	<u>13</u>
<u>Environnement.....</u>	<u>14</u>
<u>Mobilité.....</u>	<u>15</u>
<u>Quartiers.....</u>	<u>16</u>
<u>Communes.....</u>	<u>17</u>
<u>Sécurité et prévention.....</u>	<u>18</u>
<u>Propreté.....</u>	<u>18</u>
<u>Travaux publics.....</u>	<u>19</u>
<u>Urbanisme et Aménagement du territoire.....</u>	<u>19</u>
<u>Patrimoine.....</u>	<u>20</u>
<u>Image de Bruxelles.....</u>	<u>20</u>
<u>Relations extérieures.....</u>	<u>21</u>
<u>Informatique.....</u>	<u>21</u>
<u>Fonction publique.....</u>	<u>22</u>
<u>Égalité des chances.....</u>	<u>22</u>
<u>Conclusion.....</u>	<u>23</u>

Introduction

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Députés,

L'exercice auquel je me livre devant vous annuellement en vous présentant la déclaration de politique générale de mon Gouvernement est cette fois particulier à plus d'un titre.

D'abord parce qu'à l'entame de la dernière ligne droite avant les prochaines élections de 2009, il m'appartient naturellement d'indiquer les actions qu'il nous reste à mener à bien pour achever le programme du Gouvernement et broser un bref tableau de l'action globale que nous avons menée au cours de ces dernières années.

Ensuite parce que la situation que connaît le pays place une fois de plus notre Région au coeur des toutes les préoccupations, de tous les enjeux, pour ne pas dire de toutes les convoitises. Le dernier acte posé par ce Parlement en juillet 2008 a justement consisté en un vote symbolique important, réclamant, de la voix des partis démocratiques des deux groupes linguistiques, majorité et opposition, que la Région soit formellement représentée à la table des négociations qui s'annoncent sur une nouvelle réforme de l'État au cas où cette négociation s'organisait formellement à partir des entités fédérées.

Dans le contexte politique fébrile que nous connaissons, je ne peux que me réjouir de constater que notre Région qui fêtera, en cette année parlementaire, ses 20 ans d'existence, ait trouvé en son sein l'unité indispensable pour revendiquer son droit d'exister en tant que Région à part entière.

J'avais déjà constaté cette véritable adhésion pour un projet régional bruxellois lorsque le Gouvernement avait remis sa note institutionnelle au groupe Octopus au début de l'année 2008. Ce cahier de revendications communes déposé entre les mains des négociateurs avait également été très bien accueilli par l'ensemble des groupes démocratiques du Parlement bruxellois et par les forces vives de la Région, indépendamment de l'appartenance linguistique de chacun.

Vous le savez, l'axe principal de cette note consistait en une demande de refinancement juste de notre Région.

Cette demande est plus que jamais d'actualité. En effet, les quelques moyens dégagés dans le cadre de ce qui ne devait constituer qu'un « premier paquet » ont été par la suite hypothéqués par la crise fédérale.

De plus, la Région bruxelloise est, plus que toute autre entité de ce pays, frappée de plein fouet par le ralentissement de l'économie. Comme vous le savez, la part des recettes propres dans le financement de la Région bruxelloise est significativement plus élevée en comparaison des deux autres régions.

Dès lors, la diminution des recettes fiscales, en particulier dans le secteur immobilier, a un impact nettement plus douloureux sur les finances régionales.

C'est déjà la raison pour laquelle nous avons été contraints de faire preuve de responsabilité lors de l'ajustement du budget 2008 en revoyant les prévisions de recettes à la baisse. Aussi pénible soit-il, cet exercice était une nécessité si l'on voulait se prémunir contre tout risque de dérapage budgétaire qui placerait notre institution dans une position fragile au moment le moins opportun.

Malheureusement, les prévisions pour le budget 2009 sont également peu optimistes mais le Gouvernement fera les efforts nécessaires pour ne pas mettre en danger la saine gestion des finances régionales.

Il nous faudra faire des choix mais les priorités demeureront celles fixées dans l'accord de Gouvernement : l'emploi, le logement, l'amélioration du cadre de vie, la défense du pouvoir d'achat des Bruxellois ainsi que les services à la population.

A terme, vous le savez, le Gouvernement s'est engagé dans la voie d'une plus grande maîtrise de sa fiscalité via la mise en place d'une administration fiscale régionale. L'objectif est fixé pour 2010 mais des premiers tests seront effectués dès 2009.

En tout état de cause, il est plus que jamais évident que la Région bruxelloise doit exiger un financement en adéquation avec la richesse qu'elle produit et les charges qu'elle assume au bénéfice de l'ensemble du pays.

- Bruxelles produit 20% du PIB national;
- Un tiers du produit de l'impôt des sociétés y est perçu;
- 350.000 navetteurs utilisent chaque jour nos infrastructures de transport;
- Nous sommes le premier bassin d'emploi du pays...

Il est temps que les habitants de cette ville tirent davantage profit de ce dynamisme économique auquel notre institution régionale consacre tant d'efforts. Exiger un refinancement pour Bruxelles, c'est se donner les moyens d'amplifier nos politiques pour rencontrer les besoins énormes que nous avons en matière de logement, d'emploi, de formation, de mobilité, de revitalisation urbaine, de pouvoir d'achat et répondre aux défis caractéristiques des métropoles urbaines, notamment en matière de sécurité ou de cohésion sociale.

Il faut qu'en dehors de cette enceinte, nous parvenions à faire prendre conscience aux citoyens bruxellois que les négociations institutionnelles, loin d'être un sujet abstrait, ont un impact très concret sur leur vie, sur leur bien-être.

En créant la Région bruxelloise, nous avons mis fin à des années de politiques faisant de Bruxelles une ville d'usage dont les besoins des habitants n'étaient pas pris en compte.

En la faisant fonctionner depuis 20 ans, nous avons démontré notre capacité à développer un projet bruxellois cohérent malgré la complexité institutionnelle et à assurer une collaboration constructive sur le plan communautaire.

Il ne faudrait pas qu'à l'avenir, ce soit un système de financement injuste et insuffisant qui nous force à renoncer à mener les politiques que nous avons la capacité d'élaborer et de mener à bien au bénéfice des Bruxelloises et des Bruxellois.

Je prends acte avec satisfaction du fait que les négociations sur une réforme de l'Etat reprendront le 8 octobre. La formule choisie est celle, classique, d'une négociation entre partis politiques capables de réunir les majorités nécessaires pour voter des textes institutionnels au Parlement fédéral. Sans me prononcer sur les mérites de cette méthode, je me réjouis d'apprendre que les Bruxellois seront vraisemblablement bien représentés parmi les négociateurs, et ce dans chaque groupe linguistique.

Nous pouvons donc nous attendre à ce que les intérêts de notre Région soient efficacement défendus.

S'il le faut, notre Gouvernement déposera à nouveau une note d'intention auprès des négociateurs pour faire connaître ou pour préciser nos principales revendications.

Les derniers soubresauts de la crise financière doivent nous rendre très attentifs à ses conséquences pour notre population.

Cette crise financière a déjà exigé, il y a deux jours, une solidarité et une indispensable unité d'action de l'Etat fédéral et des trois Régions. Elle exigera également, pour mieux l'affronter, une trêve institutionnelle souhaitable eu égard aux énormes défis qui se posent à nous tous.

J'en viens maintenant aux politiques régionales de cette dernière année de législature.

Plan de développement international

Le Plan de Développement International est un plan d'envergure qui a notamment pour vocation de tracer un cadre à une politique ambitieuse d'investissements publics et privés et d'aménagement du territoire à Bruxelles.

Sa réalisation sera, par nature, jalonnée d'étapes et d'évaluations sur le moyen et le long terme. Mais il constitue un axe et un signal fort : le développement économique de Bruxelles, préalable nécessaire à toutes les politiques sociales, passe par la défense acharnée de sa vocation internationale qui constitue son atout majeur.

Il ne s'agit pas ici d'opposer logique économique et projet social mais au contraire, de s'appuyer sur les moyens et les opportunités issus du développement économique pour amplifier les politiques au profit de l'ensemble des Bruxellois.

Le PDI ne constitue donc qu'un axe parmi d'autres du développement de Bruxelles. Mais il s'agit d'un axe important, destiné à générer de l'activité économique et à doter Bruxelles d'équipements dignes de son statut de capitale internationale.

La mise en oeuvre des chantiers prévus dans la feuille de route du Gouvernement ont à présent été entamés. Comme je l'ai dit, il s'agit de dossiers qui s'inscrivent dans le moyen ou le long terme et qui nécessitent le respect de procédures longues mais indispensables, notamment pour associer les populations au développement des zones. Il faut donc un peu de patience avant de voir sortir les projets de terre mais les jalons nécessaires sont dorénavant et déjà posés par le Gouvernement.

Rappelons ici que l'avenant 10 de l'accord de coopération Beliris a été approuvé par les Gouvernements fédéral et régional en mai 2008. Cet avenant porte à nouveau sur trois ans (2008-2010) et consacre un budget annuel de 125 millions €, notamment pour des projets axés sur la mise en oeuvre du Plan de Développement international (PDI).

L'aménagement des zones stratégiques

En ce qui concerne l'aménagement des zones stratégiques du PDI, la situation actuelle est la suivante.

Zone-levier Botanique

Commençons par la zone-levier Botanique. Pour rappel, le schéma directeur prévoit de relier les quartiers situés au-delà de la petite ceinture au centre ville, entre la place Royale et le quartier du Botanique. Son programme comprend :

- 70.000 m² de bureaux;
- 49.000 m² de nouveaux logements;
- 9.000 m² de commerces;
- 13.000 m² d'équipements dont un équipement collectif dans l'ancien restaurant;
- maintien du parc Pechère.

L'arrêté de mise en oeuvre de la ZIR « Cité administrative » a été approuvé et la Ville de Bruxelles s'emploie à maintenant réaliser un PPAS sur cette zone.

Zone-levier Tour et Taxis

Le développement du site de Tour et Taxis constitue pour Bruxelles un enjeu majeur. Situé entre le centre historique et le plateau du Heysel, il offre un potentiel très diversifié : culture et loisirs, activité économique et logements de qualité en face du canal.

Ce site dispose d'un potentiel d'image énorme avec notamment la création du plus grand parc urbain bruxellois depuis le 19^{ème} siècle et la réaffectation de la gare maritime.

Le schéma directeur de la zone-levier Tour et Taxis a été approuvé en première lecture par le Gouvernement en juillet 2008.

L'arrêté relatif à l'élaboration d'un PPAS sur cette zone est en cours d'élaboration avec la Ville et le propriétaire du site. Cet arrêté permettra de cadrer les grandes options d'aménagement du site dans un document réglementaire.

ZIR Gare de l'Ouest

Le site de la gare de l'Ouest (propriété de la SNCB) va devenir le pôle multimodal le mieux desservi de toute la Région. Ce site est stratégique car son développement permettra de relier les deux rives de Molenbeek, grâce à l'aménagement d'espaces publics conviviaux de qualité.

Le programme de la ZIR autorise explicitement les affectations logements, commerces, bureaux, activités productives, équipements d'intérêts collectifs et de service public et les espaces verts et impose trois conditions :

- un maximum de 27.000 m² de nouveaux bureaux;
- une proportion de logements de minimum 20% de l'ensemble des surfaces planchers de la zone;
- un espace vert de minimum un hectare.

Le schéma directeur est financé par l'Accord de coopération Beliris et l'étude sera finalisée pour fin 2008.

ZIR Josaphat

En 2005, la SAF (Société d'acquisition foncière) a acquis les terrains de la SNCB correspondant à la ZIR Josaphat et à la zone d'industrie urbaine contiguë à la ZIR.

Cette maîtrise foncière via la SAF nous a permis de déposer en septembre dernier une candidature dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Commission européenne. Par ce biais, nous participons à la facilitation de l'ancrage européen à Bruxelles, en bonne intelligence avec les communes de Schaerbeek et d'Evere qui souhaitent accueillir un pôle européen sur ce site ainsi qu'un quartier de logements exemplaires en terme de développement durable.

Zone-levier Delta

Le site Delta est stratégiquement situé à proximité du Ring et offre des superficies très importantes. C'est la raison pour laquelle la Région en a acquis la maîtrise par l'intermédiaire de la SAF (Société d'acquisition foncière).

Son accessibilité nécessitera des aménagements importants, notamment par l'amélioration de la zone piétonne entre le métro et les futures haltes RER Delta et Watermael, l'augmentation de la capacité de parking et une revalorisation des connections STIB.

Les trois communes directement concernées par le développement de ce site (Auderghem, Ixelles et Watermael) sont, comme c'est le cas pour les autres schémas directeurs, étroitement associées au projet.

Ce terrain sera valorisé via un PPAS dès que le schéma directeur, déterminant les grandes options d'intervention, aura été finalisé (fin 2008).

Ici aussi, la SAF a déposé en septembre dernier la candidature pour son terrain dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Commission européenne.

Le Quartier européen

En ce qui concerne le quartier européen, le schéma directeur définitif a été approuvé par le Gouvernement en avril 2008. Une compétition internationale d'urbanisme et d'architecture pour la restructuration de la Commission européenne autour de la rue de la Loi a été lancée. Une sélection de cinq candidats a été opérée. Le candidat retenu sera choisi en janvier 2009.

En ce qui concerne la création d'un lieu emblématique sur l'Europe, il est aujourd'hui acquis, des discussions que nous avons eues avec les autorités européennes, que ce lieu sera à Bruxelles.

L'objectif est bien sûr de disposer d'un lieu permettant d'entretenir la mémoire de l'histoire européenne et de cultiver les racines communes et l'unification européenne. Mais il doit également s'agir d'un lieu ouvert et vivant, laissant l'espace aux citoyens d'aujourd'hui et à venir de l'Union européenne pour continuer à modeler l'identité européenne.

Nous poursuivons les discussions avec l'État fédéral et les institutions européennes afin de définir le concept et les modalités de financement de cet événement permanent autour de l'Europe (200.000 € sont prévus sur le budget Beliris pour financer une étude de faisabilité).

Le Heysel

En ce qui concerne le développement du Heysel, le Comité de suivi Ville-Région mis en place a élaboré une méthodologie.

Comme vous le savez, en vertu du PDI, le site du Heysel est pressenti pour accueillir d'importantes infrastructures de destination: un centre international de Congrès, un centre commercial d'envergure et une salle de spectacle dignes de la capitale de l'Europe. En fonction de la faisabilité de réaliser un stade international à Schaerbeek formation, la possibilité de construire ou de rénover un stade sur le site du Heysel doit être conservée.

Enfin, la Ville a également déposé sa candidature dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de la Commission européenne. Il va de soi que des choix devront être opérés lors de l'élaboration du master plan.

Quartier du Monts des Arts

Le Monts des Arts, qui accueillait déjà une densité remarquable de musées, continue à s'enrichir de nouveaux occupants et confirme ainsi sa place de pôle touristique-culturel de premier plan à Bruxelles.

D'une part, nous avons créé et inauguré, le 10 mai dernier, le BIP (Brussels Info Place). Un lieu emblématique de présentation et d'information sur la Région de Bruxelles-Capitale, un lieu convivial et attrayant, proposant toute l'information touristique et culturelle disponible dans la capitale.

Tous les locataires (asbl culturelles et touristiques) sont désormais installées et y travaillent, les salles sont régulièrement occupées, la directrice a été nommée, bref, le projet démarre. et le BIP doit atteindre son rythme de croisière dans les prochains mois. Nous devons notamment mettre en place un système de location des salles protocolaires, créer un système de guichet de ticketing culturel (type Arsène 50), faire fonctionner la cafétéria, et enfin, lancer le BIP Expo début décembre (exposition interactive sur la Région de Bruxelles-Capitale).

D'autre part, la Place Royale accueillera, dès 2009, le Musée Magritte, ce qui renforcera encore inévitablement l'attractivité du quartier.

Autres zones

Deux nouveaux schémas directeurs ont été lancés cette année sur les zones stratégiques suivantes : la ZIRAD Schaerbeek-Formation et la zone-levier RTBF/VRT. Le bureau d'étude a déjà été désigné pour la zone-levier RTBF-VRT tandis que celui de Schaerbeek-Formation est en cours de désignation (le comité d'experts a déjà entendu les différents bureaux sélectionnés).

De nouveaux outils opérationnels

Le développement de ces différents projets implique la mise en oeuvre de nouveaux outils opérationnels, tant pour s'assurer d'un développement coordonné des zones que pour veiller à la qualité architecturale des nouvelles constructions.

L'Agence de développement territorial

Le Gouvernement a dès lors décidé de confier la coordination des grandes zones à une structure facilitatrice : il s'agit de l'Agence de Développement Territorial (ADT).

Cette agence s'occupera du développement territorial des 10 zones stratégiques identifiées par le PDI. Elle sera composée d'une équipe pluridisciplinaire de juristes, d'économistes, d'urbanistes, etc. Un « project manager » sera assigné à chaque zone, afin que l'ensemble des acteurs de son développement puissent avoir une personne de référence au niveau régional. Cette personne suivra donc en permanence l'élaboration du schéma directeur en s'assurant de la bonne coordination des actions et des acteurs et de la bonne organisation de la participation des habitants. Elle proposera également différents types de partenariats pour concrétiser les projets et assurera la bonne communication des résultats de l'étude auprès de tous les acteurs intéressés par le développement des zones.

Enfin l'agence reprend les missions du SRDU liées à l'observation et à la connaissance urbaine.

L'Agence a déjà commencé à fonctionner à partir du SRDU et son équipe est en train d'être étoffée.

La Cellule d'assistance à maîtrise d'ouvrage public

Le second outil opérationnel du PDI sera la Cellule d'assistance à maîtrise d'ouvrage public. Cette cellule aura la tâche de garantir en permanence et de manière obligatoire un niveau de qualité architecturale pour les projets urbanistiques publics (espaces et bâtiments publics) dont le maître d'ouvrage est la Région ou Beliris. De manière facultative, la Cellule pourra intervenir dans des projets financés par d'autres institutions publiques (communes, CPAS, etc.).

Cette cellule sera également chargée d'inciter les autorités publiques à des choix architecturaux exemplaires et d'attribuer une plus-value culturelle aux politiques publiques en rapport avec l'aménagement du territoire.

Le City Marketing

Un mot sur le city marketing. Derrière cette appellation se cache une nécessité absolue pour la réussite du PDI.

Dans le contexte de concurrence acharnée entre villes internationales et dans le combat permanent pour défendre notre statut de capitale de l'Europe en ces temps de crise fédérale, il est plus que jamais nécessaire de comprendre l'importance pour Bruxelles d'avoir une stratégie performante pour mieux se vendre sur la scène internationale.

Cette stratégie doit non seulement permettre de renforcer le positionnement international de Bruxelles mais aussi – et c'est un enjeu majeur – intégrer les Bruxellois au coeur de l'image que nous proposerons de Bruxelles en Belgique et dans le monde.

Le contenu qui fonde les options stratégiques du city marketing doit bénéficier d'une base solide, faisant l'objet d'un consensus large de la population. Au coeur du processus se trouve donc l'identité de la Région et de ses habitants.

Une analyse précise et profonde de l'identité de notre Région est en effet le préalable indispensable à toute politique de communication et de promotion, qu'elle s'adresse au public interne ou international.

Le projet de city marketing

Sur base d'un marché public lancé à l'échelle européenne, un bureau spécialisé dans l'identité des territoires, associé à une agence de publicité bruxelloise, a été désigné pour réaliser ce que nous appellerons l'audit identitaire de la Région.

L'objectif de cet audit est de recenser de façon très complète les éléments constitutifs de l'identité de la Région bruxelloise, à travers des données aussi bien historiques, sociologiques, topographiques, économiques que touristiques ou encore culturelles.

Le travail d'analyse et de synthèse de l'ensemble de ces données débouchera sur une photographie complète de ce qu'est Bruxelles, de la façon dont la ville/région est vécue par ses habitants, autant que de la manière dont elle est perçue à l'étranger. Une première phase de l'analyse est attendue pour le début 2009, de sorte que les orientations principales de la stratégie du city marketing de Bruxelles puissent être prises au printemps 2009.

Dans ce cadre, les Bruxellois seront largement invités à réagir et à s'exprimer sur le sujet, tout au long du processus (séances publiques prévues, édition d'un blog, etc.).

Le Brussels Day

Le Brussels Day s'inscrit d'ailleurs déjà dans cette logique de citymarketing : il rassemble chaque année différents opérateurs économiques bruxellois autour d'un événement de promotion d'image de marque de Bruxelles dans une grande capitale internationale. Initié en 2005, le Brussels Day a pris son rythme de croisière et rencontre un succès croissant. Cette année, il aura lieu à Berlin.

Vers un nouveau PRD?

Il conviendra aussi de dresser, en fin de législature, l'inventaire des modifications qu'il faudra apporter au PRAS pour rendre opérationnelle la mise en oeuvre du PDI. Le PRAS devra, dans un premier temps, faire l'objet d'une modification partielle pour traiter en priorité les grands équipements de destination prévu par le PDI mais aussi actualiser plus généralement nos objectifs socio-économiques.

Par ailleurs, il y a lieu de donner au Gouvernement de la prochaine législature les moyens de lancer un nouveau PRD pour que ce dernier soit en phase avec les objectifs du PDI. Dans ce cadre, la Commission régionale de Développement est en train de mener un travail de prospective territoriale pour Bruxelles, qui lui permettra de faire des suggestions au Gouvernement pour la préparation et l'élaboration du prochain PRD.

Il s'agit donc d'ouvrir une discussion sur les tendances lourdes de la dynamique urbaine bruxelloise et des grands enjeux de son développement, avec une perspective dans le temps (à l'horizon 2020 dans notre cas, pour rejoindre les autres plans de développement – IRIS 2, Plan de développement durable à 2020).

Les résultats de cette étude prospective sont attendus pour juin 2009.

En procédant de cette manière, nous donnerons ainsi au prochain Gouvernement toutes les cartes en main pour à la fois modifier le PRAS mais aussi lancer un nouveau PRD.

Contrat pour l'Économie et l'Emploi

Emploi

En matière d'emploi, nous continuons à développer le principal bassin d'emploi du pays, avec une création nette de près de 40.000 emplois ainsi qu'une diminution des chiffres du chômage et notamment du chômage des jeunes (baisse de 11 % la dernière année). La mobilité des demandeurs d'emploi bruxellois vers les autres Régions est également en augmentation : par rapport à 2004, le nombre de Bruxellois qui travaillent en-dehors de la Région a augmenté de près de 15 % !

Les principales priorités du Gouvernement d'ici la fin de la législature seront les suivantes.

Tout d'abord, nous voulons optimiser et renforcer l'efficacité des outils publics. Nous poursuivrons dès lors la mise en oeuvre du contrat de gestion d'Actiris, nous soumettrons le projet d'ordonnance sur les missions locales au Parlement avant la fin de l'année et nous approuverons, au sein du Gouvernement, le projet d'ordonnance permettant de régir les contrôles de l'inspection régionale de l'emploi.

Nous poursuivrons également le rapprochement entre le service public de l'emploi et les citoyens, au travers de la décentralisation et de la création de maisons de l'emploi dans les communes.

Les efforts en matière de personnalisation de l'accompagnement des demandeurs d'emploi seront amplifiés, et notamment le suivi des jeunes qui arrivent sur le marché de l'emploi, via un bilan personnalisé et un coaching tous les 15 jours.

La Conférence synergie « emploi- formation- enseignement », prévue par le Contrat pour l'Économie et l'Emploi, sera mise sur pied dans les prochaines semaines. Les efforts seront poursuivis afin de mieux préparer les demandeurs d'emploi au marché du travail avec notamment

la pleine mise en oeuvre des 5 centres de référence sur les métiers spécialisés, le développement des chèque-langues et TIC et un nouvel appel à projets pour revaloriser les écoles techniques et professionnelles.

En ce qui concerne les Formations Professionnelles Individualisées, nous veillerons à créer, avec le soutien des partenaires sociaux, 1.000 emplois CPE – FPI au cours des 12 prochains mois (avec une augmentation de 10% par an), comme prévu par l'accord-cadre entre le Gouvernement et les interlocuteurs sociaux. Le nombre de places de stages organisés avec la collaboration de BECI sera par ailleurs étendu: nous viserons les 7.000 stages avec 1.000 nouveaux stages par an.

La collaboration avec les deux autres Régions sera renforcée en matière de mobilité des demandeurs d'emploi en ce qui concerne le traitement actif des offres d'emploi. L'intensification du traitement des offres d'emploi provenant de la zone aéroportuaire sera encouragée par la mise en place de taxis collectifs de nuit pour les nouveaux travailleurs, y compris dans une zone périphérique Brucargo.

Enfin, le Gouvernement veillera à mettre en oeuvre les ordonnances sur la diversité votées par le Parlement.

Économie

Bruxelles conforte sa place de principal pôle de développement économique du pays. A cet égard, on peut citer la forte augmentation du nombre d'entreprises créées – on passe de 9500 entreprises créées en 2006 à 11 000 en 2007 –, ou encore la forte croissance du taux de nouveaux projets d'investissements étrangers réalisés, de plus de 28 %. Bruxelles devient ainsi la ville la plus attractive du pays avec 24 % du total des investissements faits en Belgique !

L'année 2008 a été marquée par une réorganisation complète du système d'aides à l'expansion économique, suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance-cadre du 13 décembre 2007.

Un premier train de mesures est entré en vigueur le 15 août dernier: il s'agit des aides aux investissements généraux, des aides à la transmission du savoir et des aides aux entreprises pour promouvoir l'accueil de la petite enfance. D'autres mesures viendront compléter ce dispositif, à savoir, les aides aux recrutements et les aides à la préactivité et à la consultance, ainsi que les aides environnementales et les aides à l'intégration urbaine.

En outre, un nouveau règlement a été adopté pour le Fonds bruxellois de garantie dédié tout particulièrement aux PME et aux indépendants.

Il y a longtemps que le secteur bruxellois du cinéma attend qu'un geste soit fait en matière de soutien économique à l'instar de ce qui existe aujourd'hui en Région wallonne avec le Fonds Wallimage.

La Région bruxelloise étudiera la voie d'une coopération avec Wallimage parce que nous sommes persuadés qu'elle sera payante pour tous les partenaires et que la valeur ajoutée sera supérieure à l'addition de deux fonds régionaux distincts. C'est également une manière de valoriser une expérience et un savoir faire et surtout, c'est une solution qui facilite la vie des acteurs économiques.

Cette coopération se ferait sans exclusion, puisque comme le fait déjà Wallimage aujourd'hui, la nouvelle structure aurait vocation à aider tous les projets jugés économiquement valables issus des deux communautés. C'est un secteur économique tout entier qui pourrait en profiter.

Commerce

Le commerce, porteur de nombreux emplois pour les Bruxellois, constitue un secteur vital pour notre économie. Dans la droite ligne du schéma de développement commercial, le Gouvernement continuera, en 2009, à soutenir l'activité commerciale dans les noyaux commerçants, tout en menant de nouvelles politiques pour renforcer l'attractivité et développer la zone de chalandise des zones supra-régionales, en particulier les deux pôles majeurs que sont le Centre-Ville et le Haut de la Ville. Il conviendra en outre d'exploiter le potentiel commercial du quartier européen en y développant une offre commerciale ciblée sur le caractère spécifique de ce quartier et complémentaire à celle du Haut de la Ville.

De nouvelles initiatives seront également lancées pour dynamiser le commerce bruxellois comme le financement de projets de proximité sur le thème de la bande dessinée, les illuminations de fin d'année sur les pôles commerçants majeurs situés le long de la petite ceinture, un programme de formation modulable pour les commerçants, des modules de formations en langues, la publication d'un guide des aides publiques à destination des commerçants, le développement des interactions entre tourisme et commerce, etc.

Enfin, la réforme des contrats de quartier commerçants que le Gouvernement a initiée en 2005 porte ses fruits : les enseignes se montrent intéressées, de nouveaux commerçants s'installent dans les quartiers, une série de projets visant l'amélioration des quartiers voient le jour.

Commerce extérieur

En ce qui concerne le commerce extérieur, pour certains secteurs, tels que ceux de la mode et du design, des stratégies d'internationalisation propres sont élaborées pour les entreprises et les créateurs bruxellois. C'est dans cette optique notamment que la création d'un Centre bruxellois de la mode et du design est envisagé. Cette initiative prend sa source dans les suites de l'Année Mode et Design à Bruxelles en 2006 et est également résolument ancrée parmi les projets résultant du PDI. En effet, ces deux secteurs sont non seulement générateurs d'emplois mais aussi de puissants vecteurs d'image de marque. Ils constituent indéniablement des atouts dans la promotion du tourisme, de la culture et de l'art de vivre à Bruxelles.

Port de Bruxelles

Cette année, le Port de Bruxelles connaîtra le démarrage des deux plus grands projets de ces dix dernières années. L'assainissement de l'ancien site Carcoke et la construction du BILC qui devra contribuer à l'optimisation de l'approvisionnement durable de la Région bruxelloise. Ensemble, ces deux projets devraient générer plus d'un millier d'emplois, principalement peu qualifiés.

En outre, le centre de référence professionnelle Transport et Logistique, baptisé IRIS-TL, ouvrira ses portes cette année. Les premières formations débiteront dans le courant de l'année 2009. Nous espérons ainsi faire en sorte que la main d'œuvre disponible sur le marché concorde davantage avec les besoins des entreprises portuaires.

En matière de transport durable, les travaux réalisés à l'infrastructure ferroviaire de l'avant-port seront achevés en 2009, transformant le Port en un véritable carrefour multimodal.

Le nouveau contrat de gestion 2008 – 2012 prévoit également une augmentation du budget alloué à l'intégration urbaine pour permettre de nouveaux investissements à ce niveau. Cette année, il est également prévu de réaménager les quartiers entourant les écluses d'Anderlecht et de Molenbeek et une décision sera prise quant à la construction d'un terminal pour les passagers dans l'avant-port.

Recherche scientifique

En ce qui concerne la Recherche scientifique, le budget est passé sous cette législature de moins de 25 millions € à près de 50 millions €.

Les programmes d'impulsion, les bourses spin-offs in Brussels et la mise à disposition d'espaces pour les jeunes entreprises innovantes dans plusieurs incubateurs ont pu ainsi être initiés.

Nous adopterons, d'ici la fin de la législature, une nouvelle ordonnance de soutien aux entreprises, visant à augmenter l'intensité des aides à la recherche et au développement.

Enfin, nous avons investi des moyens conséquents dans l'octroi de bourses destinées à attirer des chercheurs étrangers à Bruxelles et à rapatrier nos scientifiques de talent, partis mener leurs recherches à l'étranger. Ces bourses ont connu un succès inespéré.

Logement

Venons-en à présent au Logement. Après une phase préparatoire nécessaire, c'est aujourd'hui quelques 4.100 logements projetés qui ont été identifiés sur plus de 40 sites et qui sont progressivement mis en chantier.

Actuellement, le Plan régional du Logement est réalisé via l'intervention des trois opérateurs régionaux : la SLRB, la SRIB et la SDRB. Compte tenu de l'ampleur du Plan et de l'attention à réserver à chaque projet, ces différents acteurs arrivent actuellement au maximum de leurs capacités. De plus, le Gouvernement bruxellois vient donc de décider de faire maintenant directement appel au secteur privé comme opérateur pour quelques 500 logements supplémentaires, tout en s'assurant de la maîtrise publique de ces logements (propriété des terrains, définition des besoins, gestion locative, contrôle de qualité de réalisation).

Enfin, vu la stagnation du marché, d'une part, et la pression accrue sur les ménages à revenus moyens, de l'autre, 500 logements seront achetés à l'intention spécifique de ces derniers.

500 millions € ont été mobilisés pour la rénovation des logements sociaux. Un logement social sur deux est aujourd'hui concerné par un projet de rénovation. Jamais la Région n'avait fait un effort aussi important en cette matière. Le dernier programme de rénovation a accordé une attention particulière aux économies d'énergie et a porté à 50% le taux de subsidiation des sociétés de logement. Ceci permet non seulement l'amélioration de leurs finances, mais également de limiter l'impact sur les loyers des locataires sociaux et de diminuer les charges.

Nous avons instauré une allocation loyer dans les logements publics et doublé le nombre de logements gérés par les Agences locales immobilières, développé l'action du Fonds du logement et élargi les ADIL (allocations de déménagement, d'installation et de loyer).

Nous soutenons également l'extension de l'offre privée. Alors que le nombre de logements construits était de 2.300 en 1990 et 1.800 en 2003, le nombre de logements à construire pour lesquels un permis d'urbanisme a été délivré sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale a plus que triplé ces 4 dernières années, pour atteindre 5.700 en 2007.

Selon l'étude que nous avons fait réaliser, 350.000 m² de bureaux inoccupés pourraient idéalement être convertis en immeubles à appartements, ce qui représente environ 3.200 unités. Nous identifierons les mesures fiscales et urbanistiques qui pourraient favoriser ces reconversions.

Environnement

En matière d'Environnement, la lutte contre les émissions de CO₂ a été au coeur du travail mené par le Gouvernement depuis le début de la législature, tant pour agir sur l'augmentation exponentielle des coûts de l'énergie que pour respecter nos engagements découlant du protocole de Kyoto et apporter ainsi la contribution de la Capitale de l'Europe à la lutte contre le réchauffement de la planète.

Les émissions de CO₂ de la Région ont diminué en 2006, et ce sous la barre de ce que le protocole de Kyoto nous enjoint de réaliser. Il s'agit d'un signe encourageant qui nous amène à penser que les Bruxellois sont à même de jouer collectivement un rôle de premier plan dans la lutte contre l'effet de serre et d'inverser les tendances à l'oeuvre depuis des décennies.

Des moyens financiers importants – à hauteur de 30 millions € - ont été mobilisés par la Région afin de permettre aux Bruxellois (particuliers, entreprises, communes) d'investir massivement dans l'isolation et l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments. Les primes rénovation ont été adaptées pour intégrer le volet énergétique et Bruxelles a été pionnière dans la mise sur pied de la formule du prêt à taux zéro, afin de rendre les investissements accessibles aux moins favorisés. 55.000 ménages bruxellois (soit 1 ménage sur 9) ont eu ainsi recours aux primes énergie depuis le début de la législature. En Région bruxelloise, le traitement rapide des dossiers n'est pas étranger au succès des primes, le paiement s'effectuant dans un délai moyen de trente jours.

Ces mesures ont permis une amélioration énergétique de 2.000.000 m² de surface de logement – sans compter ici l'impact de cette politique sur les émissions du secteur tertiaire. On peut en outre estimer à environ 1.500 le nombre d'emplois créés dans le cadre de la politique d'incitation financière de la Région. Cette politique sera poursuivie en 2009.

L'ordonnance sur la Performance Énergétique des Bâtiments est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2008. Nous avons réussi le défi de définir des normes énergétiques ambitieuses en Belgique tout en nous assurant que cela n'entraîne pas de surcoûts de construction.

La deuxième phase de la PEB – relative à l'obligation d'affichage des performances des bâtiments publics – entrera en vigueur en 2009. Le Gouvernement poursuivra le travail sur les aspects de la PEB relatifs à la certification obligatoire des bâtiments soumis à transaction et prendra les arrêtés d'exécution concernant l'entretien et le contrôle des installations techniques de chauffage et de climatisation.

Il est également important que notre politique de développement durable soit intégrée à notre image de ville internationale et moderne, en phase avec les enjeux planétaires. Cette politique s'incarne avant tout dans des bâtiments exemplaires. Deux appels à projets ont déjà été lancés en ce sens, afin d'encourager auprès du secteur privé l'édification de bâtiments qui vont au-delà des normes PEB, et pouvant s'inscrire comme référence au niveau national et international. La première édition de l'appel à projet « bâtiments exemplaires » a permis de sélectionner l'équivalent de 130.000 m² de bâtiments dont, 30.000 m² en construction passive, ce qui nous positionne au niveau belge comme une région leader en la matière. Un troisième appel à projet à hauteur de 7 millions € sera lancé en 2009.

En matière d'énergies renouvelables, le cadre général qui permettra aux énergies du futur de se développer a été fixé, notamment au travers de la réglementation sur les certificats verts, les caractéristiques techniques des compteurs, l'encouragement financier et la formation des entreprises. Avec l'abandon de la délivrance d'un permis d'urbanisme, le photovoltaïque et le solaire seront en mesure de se déployer massivement à Bruxelles. Par ailleurs, la Région pourra alors lancer la réalisation d'une unité de biométhanisation dans des conditions économiques durables puisque cette unité bénéficiera de l'octroi de certificats verts.

Les différentes mesures évoquées ici, et bien d'autres encore, alimenteront le Plan Climat qui est en cours de discussion. Celui-ci fixera de nouveaux objectifs ambitieux de réduction des émissions de CO2. Le plan sera transversal et aboutira avant la fin de l'année. Il permettra à Bruxelles de se positionner, aux côtés de Londres, Berlin et Barcelone parmi les villes modèles en matière de développement durable.

Le Gouvernement entend également continuer à travailler pour améliorer la qualité de vie des Bruxellois notamment en matière de lutte contre le bruit.

Un projet de plan bruit a été adopté en première lecture et est actuellement soumis à enquête.

En ce qui concerne, plus particulièrement, les nuisances sonores provenant de l'exploitation de l'aéroport de Bruxelles-National, nous maintiendrons notre attitude de fermeté en demandant le respect des décisions de justice qui s'imposent dans un Etat de droit. Nous continuerons à infliger sans concession les amendes aux compagnies aériennes qui ne respectent pas les normes de bruit en vigueur en Région bruxelloise .

Par ailleurs, nous avons clairement signifié notre refus d'un nouveau plan qui mettrait en péril la sécurité, la quiétude et la qualité de vie des Bruxellois. Le critère doit être la prise en compte de la densité de population, la minimisation des nuisances pour le plus grand nombre et pour les personnes survolées. Le Gouvernement reste prêt à négocier un accord global et équitable, dans l'intérêt de tous les Bruxellois.

Mobilité

Quelques mots concernant nos projets en matière de Mobilité. Une ordonnance a été déposée devant cette assemblée dans le but d'harmoniser la politique de stationnement au niveau régional. L'harmonisation portera notamment sur les types de zones et sur la tarification. Cette ordonnance prévoit la création d'une agence de stationnement, sous forme d'un organisme d'intérêt public, chargée de veiller à la bonne mise en place de cette politique coordonnée, en collaboration étroite avec les instances régionales et communales.

Sur la voirie, le nouveau projet de téléjalonnement, qui sera lancé en 2009, permettra de diriger les automobilistes venant de la périphérie d'abord vers les parkings de transit avant de les guider vers les parkings publics payants du centre de la ville.

Par ailleurs, un projet d'ordonnance « Plan de Déplacements » est en ce moment en discussion au sein du Gouvernement. L'objectif est de permettre le développement d'actions concrètes pour sensibiliser les gens à changer leurs modes de transport dans leurs déplacements quotidiens. Le projet touchera plus spécifiquement les trajets domicile-travail, les trajets de ou vers l'école ou encore lors de l'organisation de grands évènements.

Les dernières phases de restructuration du plan Tram-Bus-Métro seront mises en oeuvre. Elles concerneront notamment le bouclage métro de la petite ceinture au 1^{er} trimestre 2009. Les améliorations décidées à l'occasion de la première évaluation du plan Tram-Bus seront également poursuivies, ainsi que les augmentations de fréquence décidées dans le cadre du contrat de gestion de la STIB 2007-2011.

Les projets d'extension en 2009 porteront sur la mise en chantier du site tram du Boulevard Leopold III entre Wahis et Bordet, la demande de permis d'urbanisme pour la liaison en tram Simonis-Haut de Jette, ainsi que la poursuite du chantier du prolongement du tram entre Herrmann Debroux et l'avenue de Tervueren.

C'est également en 2009 que débutera l'installation des portillons d'accès aux quais dans les stations de métro.

Le projet de plan Iris 2 a été approuvé en juillet dernier et fera l'objet de larges débats et d'une procédure d'enquête publique cet automne, de manière à être approuvé en seconde lecture début 2009. Sa mise en oeuvre nécessitera des moyens accrus que nous serons en droit de solliciter auprès du partenaire fédéral.

Nos efforts en faveur de la sécurité routière seront poursuivis: 10 nouveaux radars automatiques seront installés, ce qui portera le nombre total à 100. De plus, des moyens ont été prévus pour installer à plusieurs endroits de la Région des radars préventifs, qui indiquent aux usagers leur vitesse sans les flasher.

Vu le succès incontestable du dimanche sans voiture annuel, un second dimanche sans voiture a été organisé pour la première fois le 11 mai dernier, dans un périmètre limité. La volonté est de pérenniser cette initiative, et en 2009, un dimanche sans voiture supplémentaire sera encore organisé, et se tiendra le jour de la fête de l'Iris.

Par ailleurs, Bruxelles a été sélectionnée pour accueillir la 15^{ème} édition de Velo-City, l'un des principaux colloques internationaux sur le cyclisme. Il s'agit d'une reconnaissance offerte à notre Région pour les efforts qu'elle a déployés pour promouvoir le vélo lors de cette législature. L'organisation de Velo-City permettra de donner un coup d'accélérateur à tous les projets que nous avons entrepris pour faire de Bruxelles une ville cyclable.

C'est pourquoi, sur base d'une évaluation du système existant à la Ville de Bruxelles, un système de location de vélos à l'échelle régionale sera mis sur pied, en collaboration avec les communes. Il s'agit d'une condition nécessaire pour connaître un succès similaire à celui des villes comme Paris ou Barcelone.

Quartiers

Depuis le début de la législature, la revitalisation urbaine est une priorité pour le Gouvernement. Au travers de la politique des contrats de quartiers et de la rénovation d'immeubles abandonnés, nous investissons chaque année 60 millions d'euros sans compter les Fonds structurels européens. Nous cherchons également en permanence à renforcer la cohérence de ces dispositifs avec les autres politiques régionales.

Dans cet esprit, 3 ordonnances seront présentées au Parlement cette année :

- l'ordonnance relative à l'« observation urbaine », intégrée au Cobat, qui vise l'objectivation de l'investissement et une meilleure connaissance territoriale;
- l'ordonnance concernant la « revitalisation urbaine », qui oriente les Contrats de quartiers vers le développement économique, la formation et la mise à l'emploi, ainsi que le développement durable;
- l'ordonnance relative à l'organisation des « Centres d'entreprises et GEL », qui deviennent les principaux outils du développement économique des quartiers en difficulté.

Parmi les dossiers que nous souhaitons voir aboutir d'ici la fin de la législature, je retiendrai tout d'abord la mise en place d'un monitoring des quartiers, permettant le suivi statistique de la situation socio-économique des quartiers à Bruxelles et qui devrait déboucher, lors de la prochaine législature, sur l'adaptation de l'EDRLR, via la rédaction d'un nouveau PRD.

Vient ensuite le programme FEDER 2007-2013. Le Gouvernement a déjà sélectionné plus de 30 projets et a lancé un deuxième appel à projets. La plupart des projets ont débuté et seront conventionnés cette année. Parmi ceux-ci, il y a des centres de formations dont les Centre de Technologies Avancées, mais aussi des crèches, des fonds pour proposer des prêts à des jeunes entreprises ou le développement d'un pôle économique dans le secteur économique de l'environnement au travers d'un plan stratégique et d'un incubateur.

Par ailleurs, jusqu'à la fin de la Présidence française de l'Union européenne en décembre 2008, la Région parle au nom de la Belgique en ce qui concerne la politique régionale. Nous défendrons, lors du conseil informel de politique régionale et urbaine à Marseille, au mois de novembre, la place et la spécificité des villes dans les dispositifs et les stratégies européennes.

Enfin je voudrais vous dire un mot du plan crèches. Nous avons inscrit la création de 2.600 places en crèches supplémentaires à Bruxelles dans l'accord de Gouvernement. Depuis 2004, 908 places ont été ouvertes. A ce jour, 1.046 nouvelles places sont programmées (donc assurées d'un financement) et 1.055 nouveaux projets potentiels ont été identifiés.

Le Gouvernement a en outre marqué son intérêt pour un renforcement des liens avec les Communautés, et ce dans 3 domaines :

- l'établissement d'un diagnostic commun de la situation du secteur de la petite enfance en Région de Bruxelles-Capitale;
- l'établissement d'un cadre de programmation concertée des moyens qui seront investis par les Communautés, la Cocof, la VGC, et la Région de Bruxelles-Capitale et qui visent à créer de nouvelles places d'accueil (gestion des délais des différents financements);
- l'analyse par les Communautés des critères d'agrément en vue de dégager des socles communs.

Communes

Vous savez comme moi les efforts considérables que ce Gouvernement a consacré aux pouvoirs locaux sous cette législature.

La situation financière difficile de la plupart des communes bruxelloises a pu ainsi être rétablie, même si la vigilance est toujours de mise. Comme le soulignait récemment l'Association de la Ville et des Communes, ces interventions régionales sont capitales à plus d'un titre. D'abord parce qu'elles ont permis aux communes de poursuivre leurs missions de service public essentielles auprès de la population. Ensuite parce que nos efforts ciblés ont également permis le rattrapage partiel du différentiel de traitement de nos agents communaux avec celui des autres régions et en particulier les bas salaires.

Si nous voulons que nos fonctionnaires communaux puissent continuer à vivre à Bruxelles, c'est un effort indispensable à consentir. Nous étudions d'ailleurs la possibilité de réaliser une nouvelle mesure de rattrapage en faveur des agents de niveau C.

Enfin, nous avons également eu un impact déterminant sur la fiscalité communale tant en ce qui concerne la baisse des taxes sur les entreprises grâce au Fonds de Compensation fiscale que sur la fiscalité sur les particuliers. En effet, l'ACVB souligne que les taux d'imposition communaux bruxellois ont globalement baissé et sont dorénavant comparables avec ceux des Régions wallonne et même flamande. Il va sans dire qu'une telle évolution, impossible sans l'aide régionale bruxelloise, est d'une importance capitale pour l'attractivité de Bruxelles.

En 2009, ce soutien aux communes – via l'octroi des 30 millions € annuels et le fonds de compensation fiscale – sera maintenu.

L'harmonisation de la fiscalité économique locale, gage de simplification administrative, a fait l'objet d'un premier projet de règlement type concernant les surfaces de bureaux, qui a été transmis aux communes pour avis.

Outre les moyens financiers, nous nous sommes attachés à améliorer la gestion des communes grâce au Plan de Gouvernance Locale, dont la traduction sous la forme d'ordonnance sera soumise dans les prochaines semaines au Parlement.

Un cadastre précis des domaines d'activités dans lesquelles des collaborations entre pouvoirs locaux sont envisageables est en cours de réalisation. Il s'agit de déterminer quelles économies d'échelle et quels services à la population pourraient découler de ces nouvelles collaborations. Les résultats de l'étude nous parviendront début 2009.

On retiendra par ailleurs que cet hémicycle accueillera le 20 janvier prochain un colloque relatif à la réforme de la matière des cultes en Région de Bruxelles-Capitale, auquel vous êtes bien entendu conviés.

Sécurité et prévention

A l'occasion des 15 ans d'existence des contrats de sécurité et de prévention, le Gouvernement régional a décidé de rassembler les premières Assises bruxelloises de la sécurité et de la prévention. Ce colloque se déroulera le 7 octobre prochain, également au sein de cet hémicycle.

Cette manifestation permettra de faire le bilan des politiques de prévention régionales, en donnant notamment la parole aux acteurs de terrain.

Ce sera également l'occasion de prendre connaissance d'autres expériences européennes en lien avec les deux projets que nous souhaitons mettre sur pied, à savoir l'installation d'un observatoire de la prévention et l'ouverture d'une ligne téléphonique d'urgence à destination des victimes d'infractions.

Propreté

En matière de propreté publique, nous introduirons progressivement l'obligation du tri sélectif en trois étapes. Dans un premier temps, nous chercherons à améliorer encore le tri grâce à une campagne de sensibilisation et de mobilisation des citoyens et des responsables de la gestion de bâtiments d'habitation (citoyens, commerçants, immeubles verticaux, logement social, etc.).

Nous intensifierons ensuite la campagne « verre » avec pour objectif l'interdiction du verre dans les sacs blancs et bleus au 1^{er} janvier 2009.

Enfin, les autres fractions valorisables (« papier/carton », « PMC », etc.) seront interdites dans les sacs blancs dès 2010.

Cette année connaîtra également le début de l'implantation de bulles à verres enterrées dans les 19 communes avec le triple objectif d'augmenter la collecte du verre, de densifier le réseau existant et de réduire les nuisances sonores et visuelles.

Les campagnes de sensibilisation à destination des écoliers et des écoles primaires francophones

seront bien entendu poursuivies et une action similaire sera initiée pour les enfants des écoles flamandes de la Région.

La « Ressourcerie intégrée » verra le jour au cours de cette dernière année de législature. Pour rappel, ce projet consiste à développer une filière de gestion durable des encombrants (environ 2.000 tonnes de déchets encombrants au départ), à dimension économique, sociale et environnementale à travers l'augmentation du réemploi des objets de qualité réutilisables.

Les emplois créés au départ de cette filière seront particulièrement accessibles aux bruxellois peu ou pas qualifiés.

Dès le premier semestre 2009, deux appels d'offre importants seront publiés. Le premier concerne la mécanisation du centre de tri et a pour objectif d'améliorer la quantité et la qualité du tri des déchets PMC (sacs bleus) et des fractions « papier/carton » (sacs jaunes). Le second vise la construction d'un centre de biométhanisation permettant de traiter l'ensemble des déchets verts bruxellois tout en produisant du biogaz et de l'électricité verte afin de participer à la lutte contre le réchauffement climatique. Ces deux projets devraient aboutir à l'horizon 2010-2011.

Enfin nous étendrons progressivement les zones « phares », c'est-à-dire celles qui bénéficient d'un nettoyage permanent, et les zones « fuschias », c'est-à-dire les quartiers commerçants denses qui ont droit à un quotidien des déchets. Le quartier de la Porte de Namur bénéficiera par exemple de ce service dès cet automne.

Travaux publics

A l'instar de l'illumination de la tour VRT/RTBF et à la modernisation de l'éclairage de la Basilique, il sera procédé à la mise en oeuvre des plans lumière suivants:

- les ponts du canal (Porte de Flandre, le Petit Château, Saintelette);
- l'Eglise Sainte-Marie située à la Place de la Reine à Schaerbeek;
- le Kaaithheater;
- la Place Royale.

Par ailleurs, les rives du canal seront réaménagées. Ainsi le chantier en cours pour le réaménagement du Quai Mariemont et du Quai de l'Industrie sera achevé en janvier 2009. Les travaux au Quai des Charbonnages et au Quai du Hainaut, côté Molenbeek, débuteront dans le cadre du réaménagement de la Petite Ceinture Ouest, de même que le réaménagement de l'avenue du Port.

L'achèvement de la rénovation de la Place Flagey démontre que Bruxelles a besoin d'espaces publics de qualité, favorable aux habitants, mais qui contribuent également au rayonnement d'une image positive de Bruxelles. A cet effet, les démarches nécessaires sont entreprises afin de procéder au réaménagement d'autres places telles que la Place Rogier, la Place Schweitzer à Berchem-Sainte-Agathe et la Place Cardinal Mercier à Jette.

Urbanisme et Aménagement du territoire

En matière d'urbanisme, la priorité absolue a été donnée au raccourcissement des délais d'obtention des permis d'urbanisme. Les services régionaux ont été largement étoffés. Les délais légaux sont dorénavant respectés par l'administration régionale. Cela constitue une avancée considérable.

Au-delà de l'adoption du nouveau règlement régional d'urbanisme, le Gouvernement proposera une réforme du CoBAT et un nouvel arrêté relatif aux travaux de minime importance a été approuvé par le Gouvernement en deuxième lecture en juillet 2008. Nous espérons déposer au Parlement la réforme du CoBAT dans ses aspects urbanisme et patrimoine avant la fin de cette année.

La réforme a pour objectif, d'une part, de faciliter la vie des administrés, en leur qualité d'habitants de la Région de Bruxelles-Capitale ou d'agents de la vie économique de la Région et, d'autre part, de contribuer à une gestion plus efficace de l'action de l'administration et des autorités compétentes.

Nous poursuivrons donc notre effort d'information et de simplification administrative. Notre fonction d'arbitre et de planificateur, le dialogue et la concertation avec les différents interlocuteurs restent les éléments clés de notre méthodologie, qu'il s'agisse des pouvoirs locaux, des citoyens, des associations représentatives ou des acteurs économiques et immobiliers.

La modification de l'ordonnance relative au droit de préemption sera elle aussi discutée en commission dès la rentrée. Le droit de préemption constitue un outil important de politique foncière, trop peu utilisé jusqu'ici vu le champ d'application relativement strict de l'ordonnance de 2002. La nouvelle ordonnance en projet élargit le champ des possibilités pour lesquelles un pouvoir préemptant peut recourir à la préemption et inclut la possibilité de préempter en vue réhabiliter des sites d'activités économiques inexploités et de réaliser du logement moyen. Certains pouvoirs préemptants ont été rajoutés tels que les Régies communales autonomes, la STIB, l'ARP, le Port de Bruxelles et la SRIB.

Patrimoine

En matière de patrimoine, la rentrée 2008 est également marquée par l'entrée en vigueur des arrêtés d'application relatifs au secteur de l'archéologie, dont, notamment, l'organisation des fouilles, enfin réglementée sur le territoire bruxellois.

La valorisation du patrimoine et la sensibilisation du public le plus large possible sera approfondie, notamment le Lundi du patrimoine, qui rencontre un franc succès auprès des écoles, le développement des Classes du Patrimoine, assurées dorénavant par l'asbl Charles Quint, elles aussi très appréciées par le milieu scolaire et, enfin, en avril 2009, la 2^{ème} édition de l'évènement « Patrimoine en fête », qui décline le patrimoine à destination d'un public familial.

En matière de protection et d'aide à la restauration, dans la foulée du thème des Journées du patrimoine, consacrées à l'architecture d'après la seconde guerre mondiale, une attention particulière sera donnée à la protection et à la restauration du patrimoine remarquable de cette période, notamment lié à l'Expo 58.

Image de Bruxelles

Deux dossiers sont particulièrement importants pour l'année 2009 en Image de Bruxelles.

D'une part l'année 2009 sera l'année des 20 ans d'existence de la Région bruxelloise. Le programme a été conçu en 4 points: Célébrer / Fêter / Publier et Exposer / Montrer. Nous préparons entre autre une séance académique, un colloque avec pour objectif d'une part de montrer la plus-value de la Région au travers des politiques menées et, d'autre part, de réfléchir sur les axes du futur. Nous impliquerons les fonctionnaires bruxellois à ces célébrations, par le biais d'exposition ou d'événements plus festifs. La Fête de l'Iris 2009 sera le point d'orgue de ces 20 ans de la Région et nous y mettrons encore plus l'accent sur les talents bruxellois, tout en réaffirmant notre volonté d'ouverture sur les autres.

L'année 2009 aura par ailleurs comme thème la Bande dessinée. Le neuvième art fait partie intégrante du patrimoine bruxellois. Bruxelles est la patrie de Tintin et de Spirou, Hergé et Franquin sont Bruxellois. Bruxelles est en outre une pépinière de jeunes talents. Il fallait redonner à Bruxelles la place qui doit être la sienne comme ville de la Bande dessinée. Au programme: des événements grand public, des expositions de prestige, plusieurs publications et l'accentuation de la présence de la BD dans la ville, notamment par le biais des fresques murales.

Relations extérieures

En ce qui concerne nos relations avec l'étranger, nos efforts se sont essentiellement concentrés cette année sur nos relations avec la région capitale du Maroc. Par exemple, l'équipe du Mémorial Van Damme a exporté son savoir-faire à Rabat en y organisant, en juin, le 1^{er} meeting international d'athlétisme de cette ville. La participation bruxelloise avait pour objectif de renforcer les relations de coopération et rapprocher les populations des deux régions, notamment la population bruxelloise d'origine marocaine.

C'est également la présence à Bruxelles d'une importante communauté congolaise et rwandaise qui nous a incités à préparer de nouveaux accords de coopération, d'une part avec la province du Katanga, d'autre part avec la ville de Kigali.

La Région répond en outre de la mise en oeuvre de ses autres accords conclus pour la plupart avec des villes ou régions comparables à la Région bruxelloise soit par la taille, soit par les caractéristiques communes. Berlin, Sofia, Budapest mais aussi Moscou et Kiev avec son statut de capitale d'un nouveau voisin de l'Union européenne, pour ne citer qu'elles, restent des partenaires privilégiés de la Région.

La participation de Bruxelles à Eurocities lui permet de promouvoir et défendre ses points de vue et intérêts de région à dimension urbaine. L'Assemblée des Régions d'Europe lui donne accès au programme d'échanges Eurodyssée qui organise pour de jeunes demandeurs d'emploi, des stages dans des entreprises des régions partenaires. Dans le cadre du réseau Euromed, la Région joue un rôle de lobby actif pour défendre la place des villes et des régions dans la coopération décentralisée au niveau notamment de la Politique européenne de voisinage qui inclut l'euro-méditerranée.

Au niveau de l'Union européenne, c'est la préparation de la Présidence belge du 2^{ème} semestre 2010 qui retient dès à présent toute notre énergie et notre attention. Notre contribution y est importante puisque la Région de Bruxelles-Capitale présidera la filière Recherche du conseil Compétitivité, occupera le siège belge du conseil informel Politique régionale et du Conseil Transport et, aura également un rôle actif au niveau de l'environnement.

Informatique

Je voudrais souligner les initiatives prises par le Gouvernement pour lutter contre la fracture numérique. Des investissements importants ont été réalisés dans l'enseignement et des projets pilotes à grande échelle sont développés en matière d'accès sans fil à l'Internet. Nous continuons donc à nous battre pour que l'accès à l'internet soit à la portée de tous!

Dans le cadre du plan Multimédia, nous investissons directement à la base: tant dans l'enseignement traditionnel que dans l'enseignement spécialisé, nous mettons à disposition les

aides IT adéquates afin que l'enseignement puisse évoluer vers les techniques les plus récentes.

Nous investissons également dans un accès sans fil gratuit pour les hautes-écoles et les universités de la Région de Bruxelles-Capitale. Nous prévoyons d'ailleurs l'élargissement du réseau sans fil UrbiZone au campus de l'UCL. Il est en effet devenu indispensable que tout étudiant ait accès à l'internet dans le cadre de ses études supérieures.

Dans l'année qui vient, nous poursuivrons nos efforts en matière d'informatisation des services offerts par les institutions publiques de la Région et par les communes afin de rendre ces services plus efficaces et plus simples.

Fonction publique

Nous étudierons prochainement la possibilité de lancer un projet pilote en matière de télé-travail qui nous permettra non seulement d'améliorer la qualité de vie des agents mais aura également un impact positif sur la mobilité.

Sur la base de l'ordonnance diversité votée avant les vacances parlementaires, la politique en matière de diversité au sein du ministère et des organismes d'intérêt public sera poursuivie et développée.

La tâche des citoyens et entreprises sera également simplifiée par la suppression de certaines obligations d'envoyer des courriers recommandés. De nombreux formulaires seront également simplifiés voire supprimés. Enfin nous avons reçu les résultats d'une étude qui nous permettra de mesurer de façon objective et scientifique le poids des charges administratives pour les citoyens et les entreprises.

Concernant le renforcement de la présence de Bruxellois dans le secteur public régional et communal souhaité dans le Contrat pour l'Economie et l'Emploi, le Gouvernement mettra en oeuvre les principes contenus dans la résolution du Parlement bruxellois du 6 juin 2007.

Égalité des chances

Nous poursuivrons enfin, durant cette dernière année de législature, notre politique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre les violences entre partenaires.

Au cours de l'année écoulée, des experts ont analysé le fonctionnement du Ministère en matière de gendermainstreaming. Sur la base de leur rapport, une politique en matière de gendermainstreaming sera menée au sein de l'administration pour faire en sorte que dans chaque initiative, dans chaque domaine politique, il soit tenu compte de l'impact de la dimension genre. La création d'un Conseil de l'Egalité des Chances est également en phase de préparation.

La collaboration avec les communes, via notamment la plate-forme de concertation avec les échevins de l'égalité des chances, demeure un pilier majeur de notre politique. Le soutien des associations actives dans le cadre des problématiques liées à l'égalité des chances constitue le deuxième pilier.

Dans ce contexte, le projet d'ouverture d'une maison pour femmes à Bruxelles est en cours d'étude.

A la suite de l'organisation de la conférence internationale "Dynamic Cities Need Women", organisée l'an dernier par le réseau international Métropolis, Bruxelles opérera à partir de cette année comme antenne internationale pour le réseau féminin de cette organisation.

A la fin de cette année, la deuxième édition de notre forum bruxellois "Les Femmes bâtissent Bruxelles" réunira à nouveau tous les acteurs bruxellois en matière d'égalité des chances.

Conclusion

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

La session parlementaire qui s'ouvre sera surtout consacrée à la finalisation de réalisations et d'objectifs à la hauteur de nos moyens disponibles. L'incertitude institutionnelle doit nous rendre prudents et il ne conviendrait pas de dépenser nos moyens à travers le foisonnement de nouveaux projets difficilement réalisables dans le cadre budgétaire actuel.

Il faut avoir à l'esprit la confusion institutionnelle qui touche le pays tout entier et qui exige plus que jamais que toutes les composantes démocratiques de ce parlement soient attentives à la crédibilité de nos institutions régionales.

Les perspectives électorales ne peuvent nous distraire de notre devoir de gérer notre Région au mieux et de manière cohérente ni enlever à nos travaux gouvernementaux et parlementaires, tout le sérieux et la sérénité nécessaires.

J'espère donc que le débat démocratique dans nos enceintes, en commission et en séance publique saura garantir la défense des intérêts de la Région, assurer l'unité nécessaires dans les négociations à venir et donnera l'image de dignité qui fera notre force dans le contexte national souvent tumultueux.